



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

4788^e séance

Jeudi 17 juillet 2003, à 10 h 25

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	Mme Menéndez	(Espagne)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Lucas
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chili	M. Maquieira
	Chine	M. Zhang Yishan
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. de La Sablière
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Mexique	M. Pujalte
	Pakistan	M. Akram
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ..	Sir Jeremy Greenstock

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

La Présidente (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Terje Roed-Larsen, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Roed-Larsen à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À cette séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Terje Roed-Larsen, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M. Roed-Larsen.

M. Roed-Larsen (*parle en anglais*) : Depuis le dernier exposé du 13 juin présenté au Conseil de sécurité, le processus de paix réactivé, basé sur la Feuille de route du Quatuor, a connu des progrès encourageants. L'espoir commence à supplanter le désespoir après plus de 1 000 jours de violences et 3 500 morts. Israéliens et Palestiniens se rencontrent régulièrement et travaillent ensemble à tous les niveaux. Ces mesures préliminaires assurent une mobilité accrue aux Palestiniens dans la bande de Gaza et à Bethléem et une meilleure sécurité aux Israéliens.

Comme convenu entre les parties, les Forces de défense israéliennes se sont retirées de certaines zones de la bande de Gaza et de la ville de Bethléem en Cisjordanie. Cela a permis à l'Autorité palestinienne de commencer à rétablir son contrôle sur ces zones.

Un cessez-le-feu suspendant les attaques contre les Israéliens a été conclu entre les groupes palestiniens et est largement respecté. Des réunions régulières ont lieu entre les Premiers Ministres palestinien et israélien, alors qu'au niveau ministériel, Palestiniens et Israéliens se rencontrent fréquemment pour débattre des questions telles que la sécurité, les prisonniers, l'incitation à la violence, le développement économique, les investissements et la santé. Ces progrès doivent avant tout être portés au crédit des dirigeants d'Israël et de l'Autorité palestinienne. Leurs efforts courageux en faveur du processus de paix doivent être salués. Nous les exhortons à continuer à se rencontrer et à maintenir l'élan positif qu'ils ont suscité.

Les membres du Quatuor, en particulier les États-Unis, ont aidé les parties à parvenir à ce stade. Les États-Unis ont continué de démontrer leur attachement à ce processus par le biais des récentes visites effectuées dans la région par le Secrétaire d'État Powell et la Conseillère nationale pour la sécurité, Mme Rice, ainsi que par la nomination d'un coordonnateur de haut rang chargé de surveiller le processus sur le terrain, l'Ambassadeur John Wolf, pour travailler avec les parties afin qu'elles honorent leurs engagements. Les membres du Quatuor sont en contact étroit avec l'équipe de l'Ambassadeur Wolf. Mon Bureau, ainsi que les institutions du système des Nations Unies, surveille la situation sur le terrain, comme elle le fait depuis plusieurs années. Nous continuerons de tenir le Conseil informé des progrès dans l'application de la Feuille de route.

Le cessez-le-feu annoncé le 30 juin a été rendu possible grâce aux efforts des dirigeants palestiniens et avec l'appui particulier du Président Moubarak, de l'Égypte. Nous demandons instamment à tous les groupes palestiniens de respecter strictement le cessez-le-feu. Nous exhortons les parties à maintenir le cap face à d'éventuelles futures violations du cessez-le-feu. Le processus de paix est trop important pour permettre à des saboteurs d'en dicter le rythme ou d'en établir le programme.

Le Quatuor, représenté par le Secrétaire général, M. Annan, le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Powell, le Ministre des affaires étrangères de la Russie, M. Ivanov, et pour l'Union européenne, le Haut Représentant, M. Solanna, le Ministre des affaires étrangères grecque, M. Papandreou, et le Commissaire aux relations extérieures, M. Patten, s'est réuni le

22 juin au bord de la mer Morte en Jordanie. Cette première réunion depuis la présentation de la Feuille de route aux parties et après le Sommet d'Aqaba a réaffirmé le rôle du Quatuor. Les membres en ont profité pour évaluer l'état d'application de la Feuille de route. Ils ont passé en revue les mesures à prendre par chacune des parties afin d'aller de l'avant, ainsi que l'appui que nous, la communauté internationale, devons apporter à la relance du processus de paix. Dans la déclaration lue par le Secrétaire général, le Quatuor félicitait le Premier Ministre palestinien, M. Abbas, et le Premier Ministre israélien, M. Sharon, pour leur engagement officiel en faveur de la paix, et assurait les parties de son appui pour qu'elles honorent ces engagements. Le Quatuor a aussi réaffirmé son attachement à une paix juste, durable et complète au Moyen-Orient, fondée sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité. Le Quatuor a également indiqué qu'il se réjouissait à l'idée de continuer à travailler en consultation étroite avec les parties.

Je voudrais également saisir cette occasion pour indiquer sans équivoque que l'attachement à une paix juste, durable et complète exige que des progrès soient aussi enregistrés concernant les volets syrien et libanais du processus de paix.

Les défis au processus de paix demeurent nombreux. Depuis le dernier exposé fait au Conseil de sécurité, 49 personnes, dont 40 Palestiniens et 9 Israéliens, ont été tuées dans le conflit israélo-palestinien. Cela porte le total des victimes depuis septembre 2000 à 2 755 Palestiniens et 787 Israéliens. Il y a eu toutefois un important déclin des attaques violentes et des incitations à la violence durant la période considérée. Chaque perte en vie humaine est aussi tragique qu'inutile. Nous nous félicitons par conséquent de voir que les progrès dans le processus de paix ont sauvé des vies et diminué la violence.

Un processus de paix est maintenant en marche. Les attaques terroristes y portent atteinte. L'Autorité palestinienne a le devoir spécifique d'assumer sa responsabilité en matière de sécurité, tout d'abord dans les zones d'où les Forces de défense israéliennes se sont retirées, puis ensuite dans toutes les zones sous son contrôle. Israël et la communauté internationale devraient prendre des mesures pour fournir l'assistance nécessaire permettant à l'Autorité palestinienne de remplir ses responsabilités. Israël devrait poursuivre ses retraits et s'abstenir de tout acte de provocation qui

pourrait rendre plus difficile la tâche du Premier Ministre Abbas et du Ministre d'État à la sécurité intérieure Dahlan.

Les Forces de défense israéliennes ont, en grande partie, cessé leurs activités de sécurité dans les zones où l'Autorité palestinienne exerce de nouveau l'autorité. Il s'agit d'une évolution encourageante. Depuis le retrait israélien de certaines parties de la bande de Gaza et l'annonce du cessez-le-feu, les Forces de défense israéliennes n'ont pas mené d'exécution extrajudiciaire. Nous exhortons le Gouvernement israélien à continuer de ne plus procéder à des assassinats ciblés et à exercer son droit de défendre sa population dans la limite du droit international humanitaire.

Avant d'aborder la situation humanitaire, je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée pour insister sur l'impérieuse nécessité de créer un élan et de le renforcer. Les deux parties doivent prendre des mesures de renforcement de la confiance. Chacune doit prouver à l'autre que le progrès apporte des bénéfices réels et tangibles. Chacune doit renforcer la capacité de l'autre à aller de l'avant en prenant des mesures audacieuses et courageuses. À cette fin, nous invitons instamment le Gouvernement israélien à faire plus encore s'agissant de la libération des prisonniers et de l'amélioration des conditions de vie des Palestiniens. Je ne vois que peu d'autres mesures de confiance. Les libérations de prisonniers en Irlande du Nord ont établi un précédent encourageant en la matière.

Malheureusement, depuis le dernier exposé fait au Conseil de sécurité, la situation humanitaire n'a vu que peu d'améliorations concrètes, en dépit du déclin marqué des affrontements violents suite à l'annonce d'un cessez-le-feu par les groupes palestiniens. Le retrait des forces israéliennes de certaines zones de la bande de Gaza s'est accompagné d'un certain allègement des restrictions à la circulation des travailleurs et des biens palestiniens. Mais les bouclages, les couvre-feux et les points de contrôle n'ont pas été réduits de manière significative en Cisjordanie. En conséquence, la dégradation économique dans le Territoire palestinien occupé et les souffrances humaines de la population palestinienne ne reflètent pas encore les progrès intervenus en ces étapes initiales du processus de mise en oeuvre de la Feuille de route. Même avec un retrait israélien complet, il faudra du temps pour que les conditions de vie s'améliorent de manière manifeste. Mon Bureau, la

Banque mondiale et les institutions des Nations Unies continuent de surveiller la situation socioéconomique. Nous espérons que les parties conviendront, dans un avenir proche, de mesures ouvrant la voie à l'indispensable amélioration de la situation humanitaire.

La construction d'une barrière, ou d'un mur, de séparation, dont nous avons régulièrement tenu le Conseil informé, se poursuit. Les travaux de construction ont été particulièrement intenses dans les gouvernorats de Tulkarem-Qalqilya et autour de Jérusalem. Nous demandons à nouveau au Gouvernement israélien de cesser la construction de ce mur. Cette entreprise constitue un acte unilatéral non conforme à la Feuille de route, car elle rend encore plus difficile la création d'un État palestinien viable et contigu. Nous comprenons qu'Israël ait des préoccupations de sécurité, mais il importe que ces préoccupations soient réglées de manière à ne pas provoquer d'incidents malheureux sur le terrain. Israël doit agir conformément à ses obligations en vertu du droit international humanitaire et de la Feuille de route.

Nous avons fait part au Conseil des difficultés rencontrées par les organismes d'aide humanitaire pour entrer et sortir de la bande de Gaza. Nous avons décrit l'impact des limitations de déplacement sur la capacité des organismes de l'ONU et autres à répondre aux besoins humanitaires et à s'acquitter de leurs missions. J'ai le plaisir d'annoncer que le passage par le point de contrôle d'Erez s'est amélioré depuis le dernier exposé. L'Équipe spéciale chargée de l'exécution des projets, composée de tous les donateurs et actuellement coprésidée par mon Bureau, lequel est chargé de ces questions, poursuit le dialogue sur les questions d'accès avec les autorités israéliennes. Si la situation s'est récemment améliorée en matière d'accès, il est toujours difficile de savoir à qui ces questions doivent être adressées au sein du Gouvernement israélien. Nous invitons le Gouvernement israélien à présenter à la communauté humanitaire internationale un interlocuteur ayant autorité pour régler les problèmes des donateurs.

Certains progrès des parties en vue de remplir les engagements pris au titre de la Feuille de route méritent d'être cités. Premièrement, depuis le dernier exposé au Conseil, Israéliens et Palestiniens se sont mis d'accord sur un retrait israélien de la bande de Gaza et de Bethléem en Cisjordanie, et l'ont mis en

oeuvre. L'Autorité palestinienne a repris en charge la sécurité dans ces lieux.

Deuxièmement, les groupes palestiniens ont accepté un cessez-le-feu interdisant toute attaque contre des Israéliens où que ce soit. Le cessez-le-feu est largement respecté, mais des violations regrettables ont causé la mort de plusieurs Israéliens. Au cours de cette même période, des Palestiniens ont, malheureusement, perdu la vie. Dans l'ensemble, néanmoins, la violence a nettement diminué depuis les retraits et le cessez-le-feu. Nous espérons que le cessez-le-feu permettra le désarmement de tous les groupes armés par l'Autorité palestinienne afin que, comme prévu par le Premier Ministre Abbas et demandé dans la Feuille de route, seuls les membres des services de sécurité palestiniens détiennent des armes.

Troisièmement, les parties ont commencé à se réunir régulièrement au niveau ministériel, notamment au niveau des Premiers Ministres, préparant ainsi de nouveaux accords sur des questions comme la libération des prisonniers et la coopération en matière de sécurité.

Les Premiers Ministres Abbas et Sharon méritent tout notre appui – et ils en ont besoin – pour les courageuses mesures qu'ils sont en train de prendre. Nous devons reconnaître que leurs initiatives jouissent d'une certaine impopularité chez leurs partisans. Pourtant, signe encourageant, un récent sondage a montré que, dans les deux communautés, une très nette majorité de personnes souscrit à la Feuille de route, s'oppose aux actes de terreur et de violence et approuve la création d'un État palestinien en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. La communauté internationale devrait s'employer activement à montrer son soutien dès les premiers jours de ce processus encore fragile. Mais, comme dans tout processus de paix, les parties doivent s'aider elles-mêmes et s'entraider. Il est impératif que les deux Premiers Ministres présentent chacun des résultats à leur population pour que l'appui au processus de paix ne faiblisse pas. Chacun doit aider l'autre à faire avancer le processus.

Le Premier Ministre Sharon doit montrer au peuple israélien que la participation au processus de la Feuille de route se traduira par la fin de la violence et de la terreur. Le Premier Ministre Abbas peut aider directement le processus en poursuivant les réformes et

la consolidation des forces de sécurité palestiniennes. Pour cela, le Premier Ministre Abbas a besoin d'un appui actif de la part de M. Yasser Arafat, qui est le Président démocratiquement élu de l'Autorité palestinienne et le dirigeant de l'Organisation de libération de la Palestine. De son côté, le Premier Ministre Abbas doit lui aussi tenir ses engagements en assumant ses responsabilités de sécurité dans les secteurs dont les troupes israéliennes se sont retirées.

Enfin, les Palestiniens ont entrepris de mettre fin aux incitations à la violence dans les médias palestiniens.

Le Premier Ministre Abbas doit prouver à son peuple que les efforts actuels amélioreront leur qualité de vie, que les prisonniers seront libérés et que des progrès sont enregistrés vers la concrétisation de leur aspiration de longue date à un État souverain, viable et contigu. Pour que cela se réalise, il est essentiel que les Palestiniens moyens soutiennent la Feuille de route. Par conséquent, l'opinion positive des Palestiniens sur le processus de paix et le succès du Gouvernement du Premier Ministre Abbas dépendront largement du Premier Ministre Sharon. De par ses actions, il peut le soutenir ou le saper.

Soyons clairs sur où nous en sommes. Il faut que le Gouvernement israélien assouplisse davantage le régime des bouclages en Cisjordanie et le lève en définitive, en complément des mesures prises dans la bande de Gaza. Le processus de paix n'existera véritablement pour les Palestiniens qu'une fois qu'ils pourront circuler librement, aller au travail ou à l'école, recevoir des soins médicaux et vivre une vie normale sous tous ses aspects sans avoir à se heurter à des postes de contrôle et être soumis à des procédures humiliantes.

Nous sommes heureux que certaines mesures aient été prises dans ce sens par les Israéliens. Nous constatons également avec satisfaction que des pourparlers semblent être menés en vue de libérer un grand nombre de prisonniers. Les avant-postes installés depuis mars 2001 étant toujours en place, nombre de Palestiniens s'interrogent sur les intentions d'Israël concernant le processus. Nous prions instamment le Gouvernement israélien de poursuivre ses efforts visant à démanteler ces avant-postes en Cisjordanie et à prévenir de nouvelles installations.

La communauté internationale a le devoir de prendre des mesures pour aider l'Autorité palestinienne

à mettre en oeuvre le processus prévu par la Feuille de route. Le Comité local de coordination de l'aide, groupe composé de tous les donateurs que le Bureau du Coordinateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés – mon Bureau – copréside avec la Banque mondiale et la Norvège, travaille avec l'Autorité palestinienne pour identifier les priorités de l'aide. Les projets à impact rapide et les mesures de développement à long terme dans les zones qui relèvent de l'Autorité devraient être financés par la communauté des donateurs. Ces projets pourraient aider les Palestiniens à voir les fruits tangibles du processus de paix. Je tiens à souligner que l'appel d'urgence de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA) manque encore de fonds.

Concernant la situation le long de la Ligne bleue, je suis heureux de pouvoir dire que le calme général relatif dont j'ai parlé la dernière fois continue. Néanmoins, nous restons préoccupés par la poursuite de certains actes susceptibles de faire dégénérer la situation.

Durant mon récent voyage à Beyrouth, il y a tout juste quinze jours, une préoccupation unanime a été mentionnée par tous mes interlocuteurs : le survol de l'espace aérien libanais par les Israéliens. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) constate une récente augmentation de ce type de violations de l'espace aérien. Nous avons, à maintes reprises, demandé au Gouvernement israélien de respecter la souveraineté du Liban sur son espace aérien et de s'abstenir de le survoler. Des membres du Conseil de sécurité nous ont indiqué qu'ils avaient eux aussi demandé la suspension des survols. Malheureusement, nos appels sont restés lettre morte.

En outre, nous jugeons préoccupants les tirs antiaériens en provenance du Liban, qui se multiplient. D'après les rapports de la FINUL, ces tirs antiaériens n'ont parfois aucun rapport avec les survols. Par ailleurs, des obus sont retombés sur le territoire israélien, ce qui constitue une violation de la Ligne bleue et présente un risque d'escalade. Cela est parfaitement illustré par ce qui s'est produit le 5 juillet, quand trois obus antiaériens tirés par le Hezbollah auraient touché la ville israélienne de Kiryat Shimona. La FINUL a annoncé qu'un autre incident de ce type s'est produit hier dans une autre ville israélienne. J'attends un rapport complet sur ce qui s'est exactement passé. Qu'il s'agisse ou non d'une riposte

aux survols, nous nous en tenons au principe fondamental selon lequel une violation ne saurait en justifier une autre.

La FINUL a indiqué que, le 4 juillet, après de multiples protestations, le canon antiaérien posté à proximité de la position 8-32 de la FINUL a enfin été retiré. Si l'autorité du Gouvernement libanais pouvait continuer de s'étendre dans le sud du pays, cela contribuerait considérablement à limiter les violations de la Ligne bleue côté libanais.

Le Secrétaire général a, maintes fois par le passé, invité les deux parties à remplir leurs obligations et à se soumettre aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité aux fins du respect total de la Ligne bleue. Nous appelons de nouveau les deux parties à mettre un terme à ces violations constantes afin de maintenir le climat de calme relatif qui règne par ailleurs.

Il convient de dire, néanmoins, que la meilleure façon de stabiliser la situation dans le sud du Liban est d'élargir le processus de paix actuel au Liban et à la Syrie, comme cela est envisagé dans la Feuille de route. Le Conseil de sécurité a déjà confirmé officiellement que le retrait d'Israël du sud du Liban correspondait à l'application complète de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Il faut maintenant examiner rapidement les questions en suspens entre les deux pays afin d'ouvrir la voie à la conclusion d'accords de paix globaux.

La situation sur les hauteurs du Golan reste calme, la Syrie et Israël respectant leurs engagements essentiels au titre de l'Accord sur le dégagement. Ce respect commun des engagements pris constitue un précédent positif et une raison pour la région d'être optimiste car il montre que les parties au conflit israélo-arabe appliquent effectivement les accords qu'ils ont signés. Le calme qui règne actuellement dans le Golan devrait – et pourrait – se transformer en paix. Il existe donc une base solide pour la reprise des négociations entre Israël et la Syrie. La semaine dernière, à Damas, le Président syrien, M. Al-Assad, m'a affirmé personnellement qu'il était prêt à reprendre ces négociations sur la base des principes établis précédemment.

En dehors de ma visite à Damas, je me suis entretenu ces 15 derniers jours avec des dirigeants du Liban, de l'Égypte, de l'Arabie saoudite et de la Jordanie, qui ont tous exprimé leur appui aux efforts de paix actuels et leur souhait d'élargir le processus afin

d'aboutir à une paix globale et durable. La Feuille de route stipule une reprise des négociations sur les volets syrien et libanais dès janvier 2004. Cela contribuerait beaucoup à stabiliser le processus de paix, et notamment le volet palestino-israélien.

C'est avec plaisir que je puis dire que les lueurs d'espoir dont je parlais lors de mon dernier exposé au Conseil se sont confirmées au cours des dernières semaines. Le climat s'est notablement amélioré. Les premiers pas – qui sont toujours les plus douloureux – ont été franchis, cahin-caha. Il est temps, maintenant, que la communauté internationale vienne apporter son appui aux parties alors qu'elles s'engagent dans la voie difficile de la Feuille de route.

Un processus de paix, où qu'il se déroule dans le monde, a besoin d'une dynamique positive. Nous devons nous efforcer d'aider les parties à continuer d'évoluer dans la bonne direction. Il n'est plus temps, pour quiconque participe au processus, de regarder en arrière en essayant de comparer le passé au présent, de façon qui pourrait compromettre les espoirs d'avenir. Nous devons au contraire tirer un trait sur le passé et concentrer toute notre énergie sur la paix et la réconciliation futures.

Le rétablissement de la paix, nous l'avons déjà dit, n'est pas un acte ponctuel; c'est un processus long, exigeant et difficile. Les Israéliens et les Palestiniens sont au début de ce processus. La fin convenue par les parties et la communauté internationale est une paix juste et globale fondée sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité et deux États – Israël et la Palestine – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Pour finir, je voudrais rendre hommage à l'Ambassadeur Miguel Angel Moratinos, qui vient de quitter les fonctions d'envoyé spécial de l'Union européenne au Moyen-Orient. En sept ans de travail sur les difficiles questions liées au rétablissement de la paix au Moyen-Orient, l'Ambassadeur Moratinos s'est distingué par son humanité, sa passion et ses talents diplomatiques. Je le considère comme un ami et le partenariat que nous avons fini par former au fil des ans va me manquer. Je souhaite la bienvenue au nouvel envoyé de l'Union européenne, l'Ambassadeur Marc Otte, et je me réjouis de travailler en étroite collaboration avec lui, dans le cadre du Quatuor sur l'application de la Feuille de route dans la période délicate qui nous attend. Les difficultés sont grandes,

mais les bénéfices le seront tout autant. Ne l'oublions jamais.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Larsen de l'exposé détaillé qu'il a fait au Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question en consultations officieuses.

La séance est levée à 10 h 55.